



DÉLIBÉRATION N°2026/03/05

Vote des taux d'imposition

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Estelle SUEUR / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI

Etaient absents : Jean-Michel MAZET (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Fabiola BASSELIN) / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Caroline LEGROS-HUMBLOT / Frédéric BÉTHENCOURT / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 2

Votants : 21

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1518 bis du Code Général des Impôts,

Considérant que la Direction Départementale des Finances Publiques nous a informés de l'actualisation des bases prévisionnelles par rapport aux bases réelles 2025 de la manière suivante :

- Diminution de 12,5 % de la base de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (102 k€ au lieu de 115 k€) suite à de nombreux dégrèvements (ventes, locations et taxations à tort)
- Augmentation de 4,2 % de la base de la taxe foncière bâti (6 528 k€ au lieu de 6 265 k€)
- Stabilisation de la base de la taxe foncière non bâti (70,3 k€ au lieu 70,2 k€)

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Municipal du 12 février 2026, avec notamment les grandes orientations politiques et budgétaires qui sont :

- La volonté de maintien de services de proximité de qualité
- Le maintien de l'équilibre financier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide du maintien des taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2026 comme suit :

Libellé	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,63	19,63
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB)	36,80	36,80
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB)	72,57	72,57

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026

ID : 060-216005777-20260310-DEL20260305-DE



Adopté à l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 mars 2026

Date de la convocation le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Stéphane HAUDECOEUR



Le Maire,

Frédéric BESSET